

Valable dès le 12 juillet 2017

Assistant-e fonds externes à la Haute école pédagogique du canton de Vaud

Base

- Directive 03_12 Doctorant financé par des fonds externes (HEP) du 19 juillet 2016.
- Directive 1.31 Doctorant financé par des fonds externes (UNIL) du 10 mars 2008.
- Annexe 12 du Règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides (FNS) du 9 décembre 2015: *Barèmes pour les doctorants-e-s, fourchettes de salaires et directives pour les postdoctorant-e-s et autres collaboratrices et collaborateurs, charges sociales forfaitaires.*

Indexation système FNS

Rémunération

Assistants fonds externes

1 ^{ère} année	CHF	47'040.-
2 ^{ème} année	CHF	48'540.-
3 ^{ème} et 4 ^{ème} année	CHF	50'040.-